



# AXA Assistance

## Pour une assistance 24h/24

En cas d'accident professionnel en Belgique ou à l'étranger, la victime, et parfois aussi son entreprise ou sa famille, ont besoin d'aide à très court terme. Ils peuvent alors s'adresser 24h/24 au call center d'AXA Assistance.

### Les plus AXA

En tant que client Corporate d'AXA Belgium :

- la garantie AXA Assistance est automatiquement intégrée à votre contrat
- le call center est accessible en permanence, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

Avantages :

- que ce soit en Belgique ou à l'étranger, AXA vous soutient en cas d'accident professionnel
- des informations disponibles même sans accident

## AXA Assistance aux côtés de votre entreprise

De l'assistance en cas d'un accident professionnel couvert

**Attention : n'engagez jamais de frais d'assistance sans l'accord préalable d'AXA Assistance !**

En cas d'accident professionnel en Belgique et dans un rayon de 30 km au-delà de nos frontières

- L'organisation et la prise en charge de l'**assistance psychologique** à la victime, ses collègues et sa famille.
- L'organisation d'un **transport adapté** pour la victime entre sa résidence et son lieu de travail et une intervention dans ces frais.
- L'organisation et la prise en charge d'une **aide-ménagère**.
- La recherche de **livraison à domicile** de biens de première nécessité et de repas chauds.
- L'organisation et la prise en charge du **retour anticipé depuis l'étranger des membres de la famille** de la victime lorsque la situation médicale de celle-ci requiert leur présence.

En cas d'accident professionnel à l'étranger

- La délivrance de **renseignements pratiques** (hôpitaux, médecins, pharmacies,...).
- L'organisation du **rapatriement** de la victime.
- L'organisation d'une **présence au chevet** d'une personne, si le rapatriement est médicalement impossible, et le remboursement de ses frais d'hôtel.
- Le remboursement des **frais de transport aller et retour d'un proche** vers le lieu de l'hospitalisation à l'étranger.
- La prise en charge des **formalités administratives** en cas de décès.
- Le paiement d'un **acompte** préalablement payé en Belgique à AXA Assistance.



## En cas d'accident professionnel, quel que soit le lieu

- L'organisation et l'indemnisation du **retour anticipé du dirigeant d'entreprise** depuis l'étranger lorsque le gérant, un préposé ou un associé actif est en incapacité de travail.
- De l'aide dans la recherche d'un **remplaçant temporaire**.
- La création d'une **cellule de crise** pour prendre en charge les problèmes temporaires (répondre aux appels téléphoniques, avertir des clients,...).
- La livraison de **médicaments nécessaires** sur prescription médicale et la prise en charge des frais de livraison.
- L'organisation et la prise en charge des frais de **transport** vers un centre médical pour un contrôle.
- La recherche de personnel paramédical pour les **soins à domicile** de la victime.
- Dans les **conditions générales** de votre assurance accidents du travail, vous trouverez un aperçu détaillé de tous les services, conditions et limites.

## Des informations utiles, même sans accident

---

Si vous êtes à la recherche d'une société de recrutement, d'un service d'ambulance ou d'un médecin de garde, d'un centre de revalidation ou d'un service à domicile (soins, aide familiale, garde d'enfants,...) ou d'autres services, appelez **Info-line**.

Dans les **conditions générales** de votre assurance accidents du travail, vous trouverez un aperçu détaillé de tous les services, conditions et limites.

## AXA Assistance en quelques mots

---

- Les prestations sont fournies par Inter Partner Assistance (IPA), membre du groupe AXA.
- Le réseau d'assistance le plus étendu au monde avec 34 centrales, 6 900 collaborateurs et 40 000 prestataires de service.

**078 155 203**

**Votre numéro pour chaque demande d'assistance et pour Info-line**